

369019-2026 - Wettbewerb

Belgien – Dienstleistungen im Bereich Unternehmensleitung – Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

OJ S 102/2026 29/05/2026

Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung - Änderungsbekanntmachung Dienstleistungen

1. Beschaffer

1.1. Beschaffer

Offizielle Bezeichnung: Ville de Tubize

E-Mail: accueil.depenses@tubize.be

Rechtsform des Erwerbers: Lokale Gebietskörperschaft

Der Erwerber ist ein Auftraggeber

Tätigkeit des öffentlichen Auftraggebers: Allgemeine öffentliche Verwaltung

2. Verfahren

2.1. Verfahren

Titel: Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

Beschreibung: L'objet de la présente concession est de mettre en place une politique optimale de gestion du stationnement c'est-à-dire à la fois efficiente, efficace et performante en privilégiant les quatre objectifs suivants : - Fluidifier la circulation en améliorant la rotation du stationnement dans l'hypercentre de Tubize ; - Encourager la multimodalité (c'est-à-dire promouvoir d'autres types de transport en termes de solutions alternatives au profit des citoyens selon leur budget ou leurs valeurs idéologiques) et en vue d'accroître la qualité de vie au centre-ville ; - Soutenir l'attractivité commerciale grâce à la politique de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Ce qui permettra d'améliorer la fréquentation des commerces implantés dans l'hypercentre ; - Libérer des emplacements sur l'espace public au profit d'autres aménagements. La Ville attend du futur concessionnaire que la gestion du stationnement se fasse dans une démarche participative et évolutive. Par gestion participative, on entend une prise en compte des intérêts de la Ville, de ses habitants et des commerçants aux fins de participer à la réalisation des objectifs de développement durable de la tels que fixés par les autorités communales. Par gestion évolutive on entend une adaptation de la gestion du stationnement aux évolutions technologiques, sociales et environnementales.

Kennung des Verfahrens: 86ac5d4a-925c-4d43-a0ed-72170aa4509a

Interne Kennung: PPP090-1193/6227/2026-18

Verfahrensart: Verhandlungsverfahren mit vorheriger Veröffentlichung eines Aufrufs zum Wettbewerb/Verhandlungsverfahren

2.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 79420000 Dienstleistungen im Bereich Unternehmensleitung

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Land: Belgien

2.1.2. Erfüllungsort

Land, Gliederung (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)
Land: Belgien

2.1.4. Allgemeine Informationen

Zusätzliche Informationen: Vu que la prestation de services est taxable (base d'imposition est constituée des sommes que la commune lui cède) au taux normal de la TVA, 21 %, il faudra en tenir compte pour l'établissement de la redevance à verser à la Ville.

Rechtsgrundlage:

Richtlinie 2014/23/EU

2.1.6. Ausschlussgründe

Quellen der Ausschlussgründe: Auftragsunterlagen

5. Los

5.1. Los: LOT-0001

Titel: Concession de service relative à la gestion du stationnement à Tubize pour les années 2026 à 2038

Beschreibung: L'objet de la présente concession est de mettre en place une politique optimale de gestion du stationnement c'est-à-dire à la fois efficiente, efficace et performante en privilégiant les quatre objectifs suivants : - Fluidifier la circulation en améliorant la rotation du stationnement dans l'hypercentre de Tubize ; - Encourager la multimodalité (c'est-à-dire promouvoir d'autres types de transport en termes de solutions alternatives au profit des citoyens selon leur budget ou leurs valeurs idéologiques) et en vue d'accroître la qualité de vie au centre-ville ; - Soutenir l'attractivité commerciale grâce à la politique de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Ce qui permettra d'améliorer la fréquentation des commerces implantés dans l'hypercentre ; - Libérer des emplacements sur l'espace public au profit d'autres aménagements. La Ville attend du futur concessionnaire que la gestion du stationnement se fasse dans une démarche participative et évolutive. Par gestion participative, on entend une prise en compte des intérêts de la Ville, de ses habitants et des commerçants aux fins de participer à la réalisation des objectifs de développement durable de la tels que fixés par les autorités communales. Par gestion évolutive on entend une adaptation de la gestion du stationnement aux évolutions technologiques, sociales et environnementales.

Interne Kennung: 2026-18_1

5.1.1. Zweck

Art des Auftrags: Dienstleistungen

Haupteinstufung (cpv): 79420000 Dienstleistungen im Bereich Unternehmensleitung

5.1.2. Erfüllungsort

Stadt: Tubize

Postleitzahl: 1480

Land, Gliederung (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Land: Belgien

Zusätzliche Informationen: Territoire de la Ville de Tubize

5.1.3. Geschätzte Dauer

Laufzeit: 144 Monate

5.1.6. Allgemeine Informationen

Vorbehaltene Teilnahme:

Teilnahme ist nicht vorbehalten.

Die Namen und beruflichen Qualifikationen des zur Auftragsausführung eingesetzten Personals sind anzugeben: Nicht erforderlich
Auftragsvergabeprojekt nicht aus EU-Mitteln finanziert

5.1.9. Eignungskriterien

Quellen der Auswahlkriterien: Bekanntmachung

Kriterium: Finanzkennzahlen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Le Pouvoir adjudicateur apprécie la capacité financière du soumissionnaire à exécuter la présente concession en tenant compte : - des fonds propres de la société : ceux-ci doivent être positifs ; - de la quote-part des fonds propres sur le total du bilan corrigé : celle-ci devra être d'au moins 20% (ratio d'indépendance financière) ; - des créances à court terme, des placements de trésorerie et des valeurs disponibles : elles devront être supérieures aux dettes à court terme (le ratio de liquidité au sens strict ou « quick ratio » doit être supérieur à 1). Niveau(x) minimal(aux): Les soumissionnaires complètent la partie B du document de preuve provisoire (DPP) dans lequel ils déclarent satisfaire aux conditions précitées. En cas de groupement, le groupement dans son ensemble doit satisfaire aux conditions précitées étant cependant entendu que chaque condition doit être entièrement satisfaite par au moins un membre du groupement. La vérification des déclarations sera opérée sur la base des comptes annuels publiés.

Kriterium: Referenzen zu bestimmten Dienstleistungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: * 2 contrats de concession pour la gestion du stationnement en voirie : - Ayant, notamment, pour objet la mise en place des installations, la gestion et l'exploitation du stationnement en voirie (pour un minimum de 500 emplacements). Ceci devra inclure : i) l'installation (l'entretien et la maintenance) d'horodateurs ; ii) le contrôle du stationnement payant et en zone bleue ; iii) la perception et le recouvrement des taxes sur le stationnement à charge des usagers ; iv) la gestion des abonnements ; - Dont au moins un (des deux contrats) est conclu au cours des 10 dernières années précédant la date d'introduction des offres pour une durée d'exécution minimale de 5 ans ; - Et pour lesquels il peut disposer d'une attestation de bonne exécution (suivant le modèle joint en annexe) signée par le Directeur financier, le Fonctionnaire dirigeant de la concession et l'Echevin responsable du stationnement et ou de la mobilité. * 1 contrat de concession pour la gestion du stationnement hors voirie : - Ayant pour objet l'aménagement, la gestion et l'exploitation d'un parking hors voirie payant (d'une capacité minimale de 100 places) incluant, à ce titre : i) l'exécution des travaux d'aménagement du site ; ii) l'installation des équipements requis ; iii) l'entretien et la maintenance du parking ; iv) la sécurisation du site, de l'entrée et de la sortie des usagers ; v) la gestion des abonnements et la mise en place d'un dispositif de paiement sécurisé ; - Conclu au cours des 10 dernières années précédant la date d'introduction des offres pour une durée d'exécution minimale de 5 ans ; - Et pour lequel il peut disposer d'une attestation de bonne exécution (suivant le modèle joint en annexe) signée par le Directeur financier, le Fonctionnaire dirigeant de la concession et l'Echevin responsable du stationnement et ou de la mobilité (ou, le cas échéant par les autorités compétentes du Pouvoir adjudicateur). Toute expérience en matière de gestion d'un parking hors voirie autre que celle concédée par une Ville ou une commune ne peut servir de projet de référence étant donné que le type de gestion doit répondre aux mêmes contraintes que la concession du stationnement en surface. Pendant toute la durée de la concession, le concédant doit pouvoir intervenir dans les conditions d'exploitation impliquant un pouvoir limité du concessionnaire en matière de tarifs, de détermination du nombre d'emplacements réservés aux abonnés, etc. Il n'

est pas requis que le contrat de concession se rapportant à l'exploitation d'un parking hors voirie soit obligatoirement distinct de celui se rapportant au stationnement en voirie ; en conséquence seuls deux contrats répondant aux conditions précitées peuvent le cas échéant suffire. De même, si l'attestation de bonne exécution produite porte sur un contrat portant à la fois sur le stationnement en voirie et l'exploitation d'un parking hors voirie, elle devra suffire. Niveau(x) minimal(aux): Les soumissionnaires complètent la partie B du DPP où ils déclarent disposer des 3 contrats de référence (ou 2 contrats combinant les deux types de gestion) tels qu'exigés par le présent cahier des charges. Ils joignent au DPP : - la fiche « contrats de référence » jointe en annexe dûment complétée ; - l'attestation de bonne exécution jointe en annexe, dûment complétée et signée pour chaque contrat repris dans la fiche. Si les soumissionnaires font appel à la capacité de tiers pour répondre à la présente condition de sélection, ce tiers doit : - compléter et signer la déclaration d'engagement joint en annexe ; - compléter et signer la fiche « contrats de référence » ; - compléter et signer un DPP (partie A) ; - l'attestation de bonne exécution jointe en annexe, dûment complétée et signée pour chaque contrat conclu par le tiers et repris dans la fiche.

Kriterium: Andere wirtschaftliche oder finanzielle Anforderungen

Beschreibung des Auswahlkriteriums: Motifs d'exclusion obligatoire liés à la condamnation définitive pour certaines infractions pénales – art. 50 Loi du 17 juin 2016 Motifs d'exclusion obligatoire liés aux obligations fiscales et de sécurité sociale – art. 51 de la loi du 17 juin 2016 Motifs d'exclusion facultative liés aux fautes et manquements du soumissionnaire – art. 52 de la loi du 17 juin 2016 Voir documents du marché

5.1.10. Zuschlagskriterien

Kriterium:

Art: Kosten

Beschreibung: Qualität du plan financier et le prix

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Punkte, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 80

Kriterium:

Art: Qualität

Beschreibung: Qualität de l'organisation générale et aspects opérationnels de la gestion

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Punkte, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 80

Kriterium:

Art: Qualität

Beschreibung: Propositions techniques et expertise d'accompagnement garantie

Kategorie des Gewicht-Zuschlagskriteriums: Gewichtung (Punkte, genau)

Zuschlagskriterium — Zahl: 40

5.1.11. Auftragsunterlagen

Internetadresse der Auftragsunterlagen: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1193/90/2026>

5.1.12. Bedingungen für die Auftragsvergabe

Bedingungen für die Einreichung:

Elektronische Einreichung: Erforderlich

Adresse für die Einreichung: <https://www.publicprocurement.be>

Sprachen, in denen Angebote oder Teilnahmeanträge eingereicht werden können: Französisch

Varianten: Nicht zulässig

Beschreibung der finanziellen Sicherheit: Cautionnement (5 % du montant initial du marché (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Frist für den Eingang der Teilnahmeanträge: 29/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00)

Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit

Auftragsbedingungen:

Die Auftragsausführung muss im Rahmen von Programmen für geschützte

Beschäftigungsverhältnisse erfolgen: Nein

Elektronische Rechnungsstellung: Erforderlich

Aufträge werden elektronisch erteilt: nein

Zahlungen werden elektronisch geleistet: nein

5.1.16. Weitere Informationen, Schlichtung und Nachprüfung

Überprüfungsstelle: Conseil d'Etat

Informationen über die Überprüfungsfristen: Conformément à l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, un recours en annulation contre cette décision peut être introduit auprès du Conseil d'Etat. Ce recours doit être introduit sous peine d'irrecevabilité dans les 60 jours après la présente notification. Le recours est introduit par une demande datée qui doit être signée par vous ou par un avocat. La demande doit être envoyée soit par lettre recommandée adressée au Premier Président du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, soit par procédure électronique via le site <http://eproadmin.raadvst-consetat.be/>.

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt: Ville de Tubize

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt: Conseil d'Etat

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt: Ville de Tubize

8. Organisationen

8.1. ORG-0001

Offizielle Bezeichnung: Ville de Tubize

Registrierungsnummer: 0207314041

Postanschrift: Grand Place, 1

Stadt: Tubize

Postleitzahl: 1480

Land, Gliederung (NUTS): Arr. Nivelles (BE310)

Land: Belgien

Kontaktperson: Allison Willot

E-Mail: accueil.depenses@tubize.be

Telefon: +32 23913938

Fax: +32 23913912

Internetadresse: <http://www.tubize.be/>

Rollen dieser Organisation:

Beschaffer

Organisation, die zusätzliche Informationen über das Vergabeverfahren bereitstellt

Organisation, die Teilnahmeanträge entgegennimmt

8.1. ORG-0002

Offizielle Bezeichnung: Conseil d'Etat

Registrierungsnummer: BE 0931.814.266

Postanschrift: Rue de la Science, 33

Stadt: BRUXELLES

Postleitzahl: 1040

Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Land: Belgien

E-Mail: info@conseildetat.be

Telefon: +32 22349611

Internetadresse: <http://www.raadvst-consetat.be/>

Rollen dieser Organisation:

Überprüfungsstelle

Organisation, die weitere Informationen für die Nachprüfungsverfahren bereitstellt

8.1. ORG-0003

Offizielle Bezeichnung: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services

Registrierungsnummer: BE 0475.480.736

Stadt: Antwerpen / Anvers

Postleitzahl: 2000

Land, Gliederung (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)

Land: Belgien

E-Mail: info@3p.eu

Telefon: +32 3 294 30 51

Rollen dieser Organisation:

Beschaffungsdienstleister

8.1. ORG-0004

Offizielle Bezeichnung: FPS Policy and Support

Registrierungsnummer: BE 0671.516.647

Stadt: Brussels

Postleitzahl: 1000

Land, Gliederung (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Land: Belgien

E-Mail: e.proc@publicprocurement.be

Telefon: +32 2 740 80 00

Rollen dieser Organisation:

TED eSender

10. Änderung

Fassung der zu ändernden vorigen Bekanntmachung

:

136f2303-80f2-4314-8993-d44cfacaacd8-01

Hauptgrund für die Änderung

:

Aktualisierte Informationen

10.1. Änderung

Abschnittskennung: LOT-0001

Informationen zur Bekanntmachung

Kennung/Fassung der Bekanntmachung: 33d6e0e1-09f0-4ae1-8e2f-b99c7b0a7868 - 01

Formulartyp: Wettbewerb

Art der Bekanntmachung: Auftrags- oder Konzessionsbekanntmachung – Standardregelung

Unterart der Bekanntmachung: 19

Datum der Übermittlung der Bekanntmachung: 27/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00)
Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit
Bekanntmachung — eSender-Übermittlungsdatum: 27/05/2026 00:00:00 (UTC+02:00)
Osteuropäische Zeit, Mitteleuropäische Sommerzeit
Sprachen, in denen diese Bekanntmachung offiziell verfügbar ist: Französisch
Veröffentlichungsnummer der Bekanntmachung: 369019-2026
ABl. S – Nummer der Ausgabe: 102/2026
Datum der Veröffentlichung: 29/05/2026